

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 JUIN 2020 - 20H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Michel Perret, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, PASCALE CHOTEL, Sébastien GUILLAUD, Jean-Michel PIDOLOT, Fabien Orcel, Benoist Chamaraud, Maurice BONNET-PIRON

EXCUSES : Arnaud Ducellier – Fauvy donne pouvoir à Benoist Chamaraud, Philippe PELLET

ABSENTS : Erwan BRACCHI,

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Président de séance : Michel PERRET

Délibérations :

1. Montant des indemnités du maire et des adjoints.

Débat : Florence Mandon demande s'il est opportun de délibérer cet article en fin de mandat.

Mr le maire rappelle qu'il s'agit d'un décret voté par le gouvernement en fin d'année 2019 ; et que, en raison des mesures sanitaires de ce début d'année, il n'a pas pu être délibéré plus tôt. Monsieur le Maire ne souhaite pas l'augmentation, il propose donc de voter le maintien de son indemnité. En revanche, il propose que les adjoints bénéficient de la hausse de l'indemnité étant donné que cette dernière est peu élevée. Concernant la rétroactivité de cette hausse d'indemnités, nous avons eu beaucoup de difficultés à trouver un texte suffisamment explicite, ce qui a causé des questionnements et des hésitations au sein de l'assemblée. Après avoir pris d'ultimes renseignements auprès de notre secrétaire de mairie, Monsieur le Maire a choisi la prudence en se référant au texte le plus restrictif. En effet, si certains l'autorisaient le 1^{er} janvier 2020 comme nous l'avions compris au départ, d'autres documents ne l'autorisaient pas. Devant autant d'incertitudes et en prenant compte la délicate période électorale que nous traversons, Monsieur le Maire a donc choisi de rendre effective cette modification au 1^{er} du mois en cours soit le 1^{er} juin 2020.

**Vote : 9 voix pour
3 voix contre**

2. Retrait du groupement de commande pour les fournitures d'électricité des sites de moins de 36 kVA.

Les contrats d'électricité au tarif réglementé prendront fin automatiquement au 31 décembre 2020 et que lesdits sites seront basculés automatiquement en offre de marché auprès du fournisseur actuel ; Notre collectivité est adhérente au groupement de commande porté par TE38 portant sur la fourniture d'électricité pour l'ensemble de ses sites en tarif de marché ;

Les entités légales employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le bilan annuel est inférieur à 2 millions d'euros gardent la possibilité de conserver le tarif réglementé de vente ; Notre collectivité bénéficie de cette dérogation et souhaite continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité pour ses sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA ;

Il est proposé au Conseil Municipal de sortir du groupement de commande, coordonné par TE38, pour la fourniture d'électricité desdits sites ;

Vote : 11 voix pour

3. Passage de 32 h à 35 h du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Débat : Florence Mandon demande s'il est opportun de délibérer cet objet en fin de mandat.

Monsieur le maire rappelle que la question avait déjà été évoquée en 2019, et que lors du vote du budget 2020 la modification a été prévue et avait été provisionnée aux dépenses du personnel. Vu le contexte sanitaire avec le COVID 19, il n'a pas été possible de délibérer à ce sujet plus tôt, il propose donc de régulariser ce temps horaire que la secrétaire effectue déjà vu la charge de travail.

**Vote : 9 voix pour
3 Voix contre**

Questions diverses :

- Monsieur le maire rapporte aux membres du conseil que deux décisions modificatives ont été prises :
1/ 1000 € basculés des dépenses imprévues pour du matériel informatique pour équiper le poste secrétariat d'un poste informatique portable pour télétravailler comme recommandé par le gouvernement.
2/ 11500 € basculés des dépenses imprévues à l'article 2315 relatif aux travaux de liaisons piétonnes sécurisées, en effet, quelques travaux supplémentaires et modifications ont dû être apportés au projet initial.
- Marcel Berthier déplore l'absence ce soir de Mr Arnaud Ducellier, Vice- président du SIVU qui aurait pu nous faire un point sur le fonctionnement de l'école.
Mr le maire lit à l'assemblée le courrier de Didier Lardeux ex-maire de Culin mais toujours en fonction en tant que Président du SIVU en attente de l'élection du futur conseil municipal de Tramolé au 2^{ième} tour (document en annexe).
- Remerciements aux bénévoles qui ont confectionné des masques pendant cet épisode de confinement.
- Remerciements à Michel Perret qui participe ce soir à son dernier conseil municipal, après 31 ans et quelques mois au service de la commune.

Fin de séance à 21 h 47

Berthier Marcel

